

Cabinet de la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**  
Avocats au Barreau de BONNEVILLE  
Immeuble «La Résidence », 111 Rue du Pont, 74130 BONNEVILLE  
*briffod-puthod@wanadoo.fr*

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT UNIQUE  
**D'UN LOGEMENT SOUS COMBLES, D'UNE CAVE ET DE DEUX PLACES DE  
STATIONNEMENT EXTÉRIEUR** sis sur la Commune de **SCIONZIER** (Haute-Savoie),  
28 Avenue de la Route Blanche, dans une copropriété

**MISE A PRIX : 70.000 € (SOIXANTE-DIX MILLE EUROS), frais en sus**

Fixée au **JEUDI 10 DÉCEMBRE 2020 à 14 heures**, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74130), au Palais de Justice de ladite ville.

A la requête de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie dénommée **CRÉDIT AGRICOLE DES SAVOIE**, Société Coopérative à capital et personnel variables régie par le Livre V du Code Rural, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 302 958 491, dont le siège social est sis PAE Les Glaisins, 4 Avenue du Pré Félin, ANNECY-LE-VIEUX - 74985 ANNECY CEDEX 9, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour avocat la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**.

**DÉSIGNATION DES BIENS** : sur la Commune de **SCIONZIER** (Haute-Savoie), 28 Avenue de la Route Blanche, dans un ensemble immobilier en copropriété figurant au cadastre sous les références suivantes : **section I n°545** (07a 19ca) et comprenant au sous-sol (quatre caves, une cave/buanderie et une chaufferie), au rez-de-chaussée (un appartement), au premier étage (un appartement) et dans les combles (un grenier).

Soit les biens et droits immobiliers ci-après désignés :

- **le lot n°3** : *une place de stationnement extérieur* située au sol de la copropriété. Avec les 8/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes.
- **le lot n°4** : *une place de stationnement extérieur* située au sol de la copropriété. Avec les 8/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes.
- **le lot n°9** : *une cave* située au sous-sol de la copropriété. Avec les 7/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes.
- **le lot n°14** : *un grenier* situé dans les combles de la copropriété. Avec les 170/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes.

*Etant précisé qu'il résulte du procès-verbal de description dressé le 10 janvier 2020 par la SAS SAGE ET ASSOCIES, Huissiers de Justice au FAYET, que « le grenier a été converti par l'actuelle propriétaire en un logement sous combles. Il constitue un vaste logement avec trois chambres. Il présente une surface Loi Carrez de 66,49 m<sup>2</sup> et une surface totale au sol de 99,09 m<sup>2</sup>. Il se ventile comme suit : pièce de vie, coin cuisine, WC, dégagement coin nuit, salle d'eau, trois chambres.»*

Tels que ces biens ont été désignés aux termes de l'état descriptif de division ci-après énoncé, avec tous immeubles par destination pouvant en dépendre.

**OCCUPATION** : Aux termes du procès-verbal de description dressé le 10 janvier 2020, il est indiqué que les lots ont été donnés en location à Monsieur DE ALMEIDA Daniel, selon bail sous seing privé en date du 01<sup>er</sup> janvier 2018, pour une durée de trois années, commençant à courir le 01<sup>er</sup> janvier 2018, moyennant un loyer mensuel de 890 €.

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute occupation, sans recours contre le vendeur poursuivant la vente.

Le tout plus amplement décrit au P.V. de description dressé par la SAS SAGE ET ASSOCIES, Huissiers de Justice au FAYET, le 10 janvier 2020 et annexé au cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente, déposé le 31 mars 2020 au Secrétariat-Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE sous le n°20/00361, où chacun peut en prendre connaissance.

**VISITE** : une visite sera organisée par la SAS SAGE ET ASSOCIES, Huissiers de Justice au FAYET, le VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020 de 11 heures à 12 heures.

**ENCHÈRES** : en conformité de l'article R.322-40 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, les enchères ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74).

**RENSEIGNEMENTS** : pour plus de renseignements, s'adresser :

- au Cabinet de la SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ, Avocats – (Tél. 04.50.97.00.07),
- au Greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE où le cahier des conditions de vente est déposé – (Tél. 04.50.25.48.00).

*Fait et rédigé à BONNEVILLE, le 14 octobre 2020.*